

Monsieur Eric Miotto
254 Chemin du Mas de Calage
34130 Saint Aunes

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 Avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

A Montpellier, le 10 Juillet 2019

Objet : Avis concertation publique au sujet de la Déviation Est de Montpellier

J'ai participé aux deux réunions publiques qu'il y a pu avoir au sujet de la future Rocade Est de Montpellier, et j'ai pu être très étonné des discussions de soutien de la part de nos élus de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or qui se sont tournés uniquement sur le cas des viticulteurs. Ces derniers auraient également pu soutenir les habitations principales se faisant raser sur le passage de cette 2 x 2 voies. Ces élus qui font des lotissements à n'en plus finir avec des routes non adaptées à leurs grands projets de développement de leurs villes où tous les matins et soirs un flux routier est entraîné sur des petits chemins car ces gens, habitants et nouveaux habitants ne peuvent pas sortir ou entrer dans leurs villages. Puis nous par la même occasion nous ne pouvons plus rentrer chez nous aux heures de pointes.

Alors vous allez me dire que pour solutionner cela la Déviation de la Rocade Est est la réponse, mais je pense qu'il faut aujourd'hui faire preuve de bon sens. Nous parlons ici d'un projet vieux de plus 30 ans comment cela peut être la réponse aux besoins actuels en questionnant des notions actuelles : environnementales, économiques, sociétales et urbanistiques. Si ce tracé date d'aujourd'hui de plus de 30 ans et qu'il est aujourd'hui à l'ordre du jour n'y a-t-il pas un problème sur la pertinence de ce projet.

Parlons de la notion d'économie que j'ai précédemment cité aujourd'hui où notre pauvre France est en faillite est que même nos impôts n'arrivent même plus à payer notre dette. Est-ce que le choix d'une proposition onéreuse est un choix économiquement justifié et étudié face à cela, car 30 ans en arrière le cas n'était pas le même.

Deux Variantes sont à étudier si on regarde la variante Ouest, la plus longue, la plus couteuse avec des expropriations à répétitions des habitations principales avec un effet « zig zag » afin d'en éviter un maximum, des protections anti-bruit non chiffrés, le déboisement massif de notre poumon vert avec la destruction des bois classés... Bref ce tracé n'épargne en rien les habitations principales mais également les viticulteurs qui en sont touchés ainsi que l'écosystème et la biodiversité du territoire que cette rocade vient détruire et chambouler sur son passage. Je suis donc opposé à ce choix Variante Ouest qui ne répond en rien aux notions actuelles d'un bien fondé commun plus particulièrement :

- Environnementale pour la perte de notre poumon vert
- Economique car cette variante est la plus onéreuse et fait des expropriations à répétition
- Sociétale qui ne répond pas à bien commun des habitations principales, des jardins collectifs EDF
- Urbanistique car une 2 x 2 voies traversant cette zone

La variante Est quant à elle n'est pas forcément mieux elle va détruite beaucoup de chose sur son passage mais cette dernière est la plus courte et donc la moins onéreuse. Elle ne présente aucune expropriation d'habitations principales (il faudra tout de même penser à des protections phoniques dans certain cas particuliers). Moins destructrice et préservatrice de son environnement elle présente moins de dégâts environnementaux et paysager. Du fait que cette variante soit droite il y aura sans doute moins d'accélération et de décélération et donc cela provoquera un effet qui sera peut-être moindre sur l'impact sonore qu'elle va produire.

Il est toutefois vrai que cette Variante Est va toucher des terres agricoles de grande importance pour les viticulteurs comme les riverains défendant leurs habitants, leurs maisons mais au-delà de ça nous partageons au quotidien le même territoire et je pense donc que ce tracé Est essaye de répondre aux notions actuelles. Je suis donc favorable à ce tracé.

Mais pour conclure cet avis de concertation publique, je me permettrais de vous dire le fond de ma pensée, c'est que ce projet vieux de plus de 30 ans comme je vous disais n'a peut-être plus nécessité d'être aujourd'hui. Il avait peut-être lieu d'être il y a 30 ans car les besoins urbanistiques étaient présents mais aujourd'hui le repenser avec les besoins du 21^{ème} siècle serait peut-être une nécessité.

Salutations

Eric Miotto